Le père Noël a "ra'lé" des billets et des bi,oux

Des boulangers ont été volés

Lyon, 6. — M. et Mme Roudil, demeurant 63, rue Dedieu, à Villeurbanne, avaient quitté leur domicile lundi soir vers onze heures et demie pour se rendre à la messe de minuit. Pendant leur absence des malfaiteurs s'introduisirent dans leur appartement et dérobèrent un coffre-fort où se trouvait en billets de banque ou bons de la Défense nationale et en titres au porteur une somme de 177.000 francs, représentant toute la fortune du ménage.

Le coffre-fort fut retrouvé aujourd'hui dans un petit jardin de la rue Magenta. Il avait été défoncé et l'argent ne s'y trouvait plus.

A côté du coffre, les malfaiteurs avaient abandonné tous les outils qui leur avaient servi à commettre leur audacieux méfait.

La Sûreté prévenue a ouvert une enquête.

Une artiste a été entôlée

Paris, 26. — Mlle L... R..., artiste dramatique, avait passé sa soirée de Noël dans un établissement de la rue de Vanves. A la sortie, un de ses prétendus admirateurs l'accosta et l'invita à souper. Après le repas, elle suivit sa... conquête dans un hôtel du boulevard Montparnasse.

Le lendemain matin, au réveil, l'artiste constata qu'elle était seule... et que son admirateur était parti en emportant ses vêtements à elle et une bague d'une valeur de 1.500 francs qui était un bijou de famille.

Mise au courant de cet entôlage à rebours, la police n'a pas tardé à mettre la main au collet du triste individu, un nommé Charles Pérignat, âgé de 30 ans, se disant employé de commerce, sans domicile fixe, qui, a été envoyé au Dépôt par le commissaire de police du quartier de Plaisance.

La presse et la pér'ode électorale

Nice, 26. — La Cour d'appel d'Aix vient de rendre un arrêt intéressant la presse. Cet arrêt réforme en partie un jugement rendu par le tribunal correctionnel de Nice, condamnant un journal local pour diffamation à l'égard d'un candidat au Conseil d'arrondissement.

Attendu, dit l'arrêt, que si, en principe, le but d'intérêt public présumé poursuivi par la presse pendant la période électorale est de renseigner les électeurs sur les mérites ou les causes d'indignité des candidats proposés à leurs suffrages, peut permettre de considérer comme de bonne foi les articles révélant des faits graves sur l'un d'eux et fait écarter toute intention de nuire à la personne même, et si tel est bien le cas des articles parus avant l'élection, il n'en est pas de même d'un autre article paru le lendemain de l'élection.

Le spéculateur devra rendre l'argent

Paris, 26. — La 10e chambre correctionnelle a condamné cet après-midi, pour spéculation illicite, M. Jules Chagnier, à 5.000 francs d'amende et à 62.000 francs de restitution à la partie civile.

M. Jules Chagnier avait acheté un fonds d'hôtel, rue de Vintimille pour 55.000 francs; après avoir fait à l'hôtel 23.000 francs de réparations, il le revendit 175.000 francs.

Un expert commis, évaluait l'hôtel ainsi restauré à 90.000 francs et il constata en outre que le vendeur avait fait remettre à l'acheteur, par un intermédiaire, une fiche de renseignements erronés, portant sur la durée du bail, le nombre des chambres, le chiffre d'affaires.

C'est ce dernier point que la 10e chambre correctionnel a retenu et qui constituait pour elle l'élément essentiel du délit.

L'émission du Crédit National

LA COMMISSION DES FINANCES LA REDUIT DE HUIT A SIX MILLIARDS

Paris, 26. — La Commission des finances réunie ce matin à la Chambre, a poursuivi l'examen du projet de loi relatif à une nouvelle convention passée entre l'Etat et la Banque de France et tendant à réduire de deux à un milliard, le montant des remboursements du Trésor pour l'exercice 1922.

La Commission a adopté par six voix et neuf abstentions, le projet du Gouvernement précisant qu'il s'agit là d'une mesure exceptionnelle.

En ce qui concerne le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires applicables aux dépenses recouvrables, la Commission a adopté le chiffre de trois milliards comme limite de la faculté d'émission du Crédit National, en signifiant que cette somme serait à répartir sur les six premiers mois de l'exercice.

Elle a fixé à 600 millions pour les deux premiers mois de 1923, les annuités à payer en remboursement des sinistrés.

La crise du logement a tué un père de famille

Châteauroux, 26. — On a découvert dans un bois de la commune de Déols, le cadavre d'Adrien Audoux, employé de commerce, que la crise du logement avait obligé à quitter Châteauroux avec sa femme et ses deux enfants pour aller loger chez son beau-frère à Vineuil.

Découragé par l'insuccès de toutes ses démarches en vue de retrouver un logement en ville, Audoux préféra la mort. Il était âgé de 34 ans.

Un banquet de "jeunes gens"

New-York, 26.— M. Meeker, un globe-trotter et conférencier, actuellement âgé de 92 ans, vient d'inviter à un grand dîner de nouvel an tous les « jeunes gens » de plus de 90 ans. M. Meeker demande seulement que les postulants produisent leur acte de naissance, afin de prouver qu'ils sont dans les conditions requises.

Les ponts de la mort

DEUX HOMMES SONT MORTS DE LA MEME FAÇON ET A LA MEME HEURE

Bruxelles, 26. — *(De notre corr. part.)* — Deux suicides ont été accomplis dans des circonstances identiques et au même moment sur la rive de la Meuse.

A Dinant, un jeune soldat, en congé de Noël, s'est jeté du haut d'un pont, sous les yeux même de son père, qui fut impuissant à l'en empêcher. Cette mort est due à un chagrin d'amour.

Un vieillard de 71 ans, manœuvre d'usine s'est jeté dans la rivière du haut du pont de Seraing. De nombreuses personnes ont été témoin de ce drame.

Les cadavres ont pu être repêchés.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1899

Le n° 398 331 est remboursé par 100.000 fr. Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 28.535 et 359.010.

Un taxi est monté en vitesse sur un trottoir

Résultat : 1 mort, 3 blessés

Paris, 26. — Le taxi-auto 255 G 7, conduit par le chauffeur Joseph Chevalier, demeurant à Levallois, 84, rue des Frères-Herbert, remontait, vers 6 heures, la rue de Vaugirard lorsque, voulant éviter un autre taxi qui venait en sens inverse et que conduisait Marcel Blondeau, demeurant à Issy-les-Moulineaux, avenue de Verdun, 65, il fit une embardée et monta sur le trottoir, en face du numéro 208. Quatre personnes qui passaient à ce moment-là furent brutalement renversées et l'une d'elles, une femme dont l'identité n'a pu encore être établie, ne tarda pas à expirer. Son cadavre a été transporté au poste de la mairie du quinzième arrondissement. Les trois autres passants, M. et Mme Gloudors et leur fils Jacques, n'ont été que légèrement contusionnés et après pansement ont pu regagner leur domicile, rue de Vaugirard, 227. En outre, le chauffeur Chevalier a été blessé au bras droit. M. Trameçon, commissaire de police, a aussitôt ouvert une enquête et a gardé à sa disposition les deux chauffeurs et leurs voitures.

Le télescopage du Catelet

Le choc des deux trains fut terrible

Voici de nouveaux détails, sur l'accident qui s'est produit, lundi dernier, à Hurtevent près de Walincourt, dans les circonstances que nous avons relatées.

La collision entre les deux trains fut terrible. Les tampons arrière d'un fourgon pénétrèrent dans l'avant d'un wagon de première classe heureusement vide. C'est grâce à cette circonstance que nous n'avons pas à déplorer une catastrophe.

Un autre wagon a été projeté sur le talus qui borde la voie ferrée, et s'est encastré profondément dans la terre.

Durant toute la journée de mardi, des équipes d'ouvriers de la Compagnie des chemins de fer économique du Cambrésis ont travaillé sans répit pour dégager la voie obstruée par les wagons. Le trafic sera repris aujourd'hui mercredi.

Le chauffeur du train tamponné, M. Omer Buridan originaire de Le Catelet, qui a été grièvement blessé à la tête, est dans un état qui inspire de vives inquiétudes.

Les coiffeurs du Nord protestent

Le Comité d'action de la Fédération interdépartementale des Coiffeurs patentés de la région du Nord de la France et, à titre consultatif, un grand nombre de coiffeurs patentés, fédérés, se sont réunis au siège social 9, Grande-Place, à Lille, le lundi 20 novembre 1922, sous la présidence de M. Vandamme, président.

Ils ont décidé :

1° De faire appel à la solidarité de tous les coiffeurs soucieux de leurs intérêts ;

2° De protester très énergiquement contre les affirmations d'une certaine maison fabriquant de la parfumerie et qui a déclaré publiquement que les coiffeurs ne payaient pas leurs personnels autrement que par les pourboires des clients.

Enfin, certaines maisons de parfumerie s'obstinent à fournir, sous forme de présentation nouvelle, un outillage qui n'est pas approprié à la main-d'œuvre des coiffeurs. Ceux-ci demandent le retour facultatif à l'ancien système du litre muni d'un bouchon donnant toute garantie d'authenticité aux parfumeurs et à la clientèle.

L'élection au Conseil Général de Valenciennes-Nord

DELANNOY EST PROCLAME ELU PAR LE CONSEIL D'ETAT

Paris, 26. — Le Conseil d'Etat a rejeté la protestation de M. Vanduick contre les opérations électorales qui ont eu lieu le 21 mai 1922 dans le canton de Valenciennes-Nord pour la nomination d'un conseiller général et à la suite desquelles Delannoy a été proclamé élu.

Le plaisir de voyager en chemin de fer

Un voyageur a été assailli

Gap, 26. — Une agression a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi, dans le train allant de Gap à Veynes et partant de Gap, à 9 heures du soir.

M. Jacques Borel a été assailli et volé par un individu avec qui il avait voyagé depuis Mont Dauphin.

Il a été précipité sur la voie et a dû son salut à la neige qui a amorti sa chute.

Il est revenu à lui après deux heures d'évanouissement et a pu gagner à pied la maisonnette du garde-barrière, où il a été soigné.

Par suite de la négligence du garde-barrière de n'avoir pas prévenu de suite le parquet, ce n'est qu'hier soir seulement, que le signalement de l'agresseur a été envoyé dans toutes les directions.

Une baronne a été dépouillée

Bruxelles, 26. — La baronne Joséphine Demanit Oblendorff, résidant à Paris avait pris hier matin, à 8 h. 10, le rapide pour Amsterdam.

Arrivée à La Haye, elle se fit conduire à l'hôtel où elle avait retenu un appartement.

Là, elle constata en ouvrant sa petite valise anglaise, qu'on lui avait volé, en cours de route, tous ses bijoux pour une valeur de 500 000 francs.

La baronne avait voyagé dans un compartiment de première classe et avait constamment gardé près d'elle sa petite valise.

Celle-ci a dû être ouverte au moyen d'une fausse clef.

Dans le même compartiment que la baronne, avaient pris place quatre hommes : trois sont descendus à Bruxelles, le quatrième à Anvers.

Un autre voyageur est monté dans le même compartiment à Anvers et est descendu à La Haye.

Le signalement de ces cinq voyageurs a été lancé dans toutes les directions.

La police aurait découvert encore un crime à l'actif de Delval

Marseille, 26. — Le bandit Delval, qui assassina récemment le directeur de la police d'Etat et qui, précédemment, avait tué un gendarme, vient d'être formellement reconnu par un boucher de Draguignan, qu'il avait attaqué et dévalisé à main armée le 6 décembre.

La Journée Sportive

Football-Association

Les Potins de la Semaine

Petites nouvelles de partout et d'ailleurs

Le match Nord-Bruxelles aura lieu le 1er janvier prochain, sur le terrain du Royal Club de Bruxelles.

— Le bulletin « Allez l'O. L. » relatant la situation financière du puissant club, n'accuse qu'un solde de bénéfice de 1.692 francs. Allons dire après que les grands clubs sont riches.

— Les Olympiens Lillois sont invités à participer au Tournoi de Pâques, organisé par le Cercle Sportif Brugeois...

— On annonce la venue à Lille des leaders du Championnat de Belgique, en l'espèce le Cercle Sportif Brugeois. C'est une compensation de la visite que leur rendront les Lillois.

— Toujours l'O. L. ! Le 21 janvier, une équipe belge viendra donner la réplique aux vétérans olympiens.

— Le Star Club de Caudry, qui ne se refuse rien, recevra, dimanche les Anglais de Paris, qui jouent sous les couleurs du Standard-Athlétic-Club.

— Situation lucrative est offerte à sportsmen possédant quelques notions de football et ayant ressemblance parfaite avec Dubly, Mathieu, Vanco, pour, le cas échéant, les remplacer dans les divers et lointains déplacements. Discrétion assurée.

— On prête à l'Union Sportive Roubaisienne l'intention, très louable, de rajeunir ses cadres. Quelques « vieux » joueurs, engraissés, manquent totalement de souffle.

— Le Sporting-Club Fivois, à l'instar des « grands » clubs, a fait construire sur son terrain de la rue des Montagnards, une vaste et coquette tribune couverte qui pourra contenir environ 400 spectateurs. Les Fivois sont cachottiers. Dans le silence, ils travaillent avec l'espoir de reprendre leur ancienne place.

— On nous dit qu'au cours de l'assemblée générale du Racing-Club de Roubaix, tout ne se passa pas dans le meilleur des mondes. Principalement, au moment de l'élection des membres du Comité.

— Nous nous faisons l'interprète de divers clubs pour demander à la Ligue du Nord qu'en raison des Fêtes de Noël et du Nouvel An, des déplacements plus ou moins « fatigants », les championnats ne reprennent que vers le 15 février. C'est le temps nécessaire pour que les joueurs soient remis de leurs émotions.

— On réclame avec insistance le calendrier et les classements des équipes de promotion de seconde et de troisième série. Malgré nos pressantes demandes, la commission terrienne reste muette. Nous aurons bientôt recours au papier timbré.

— Les Douaisiens, heureux de leur match nul contre les « Asteux » viennent de décider de fêter cette demi-victoire par un banquet.

— Sur plantes de délégués qui, rentrant tard chez eux les jours d'assemblée générale la Ligue du Nord de Football-Association étudie un projet qui limiterait à trois minutes le temps accordé aux divers orateurs. Très bien !

H. P.

Assemblée générale de l'Olympique Lillois

Dimanche dernier a eu lieu l'assemblée générale de l'Olympique Lillois, à 10 heures du matin, salle de la Taverne de Strasbourg, sous la présidence de M. Henri Jooris, lequel, après avoir rappelé les brillants succès cette dernière saison, de l'O. L., qui remporta les championnats du Nord, division d'honneur d'Association, de Rugby, de Hockey, 5 championnats d'athlétisme, un championnat de Cross, un prix d'excellence en Préparation militaire, précisa quelle était la politique du Club et développa un programme de réalisation pratique : Supporter l'équipe Fanion : Un nouveau groupe des Amis et Automobilistes de l'O. A. va être fondé à cet effet.

Développer l'esprit amateur et entraîner les jeunes.

Créer de nouveaux terrains de jeux et augmenter le nombre de sections.

Au point de vue « Résultats Sportifs » aucun Club du Nord n'a obtenu en 1921-22, d'aussi brillants résultats que l'O. L.

Au point de vue « Financier » et les chiffres ont leur éloquence, aucune Société Sportive de sports athlétiques n'a eu à contrôler un tel mouvement de fonds, ce que souligne l'actif trésorier de l'O. L., M. Vancoslenobel, en un remarquable rapport : Recettes, 206.917 ; Dépenses, 205.225. Solde de bénéfices au début de la saison : 1 692.

1 907 membres réglèrent leurs cotisations pour l'exercice 1921-1922. Quant au second semestre de 1922, les recettes se montent déjà à 140.340 fr provenant, il est vrai de la perception des cotisations pour la saison 1922-23 mais l'Olympique Lillois a des charges très lourdes et doit prévoir à bref échéance, la question du Stade d'honneur.

Après un vote à main levée à l'unanimité, moins une abstention sur la nouvelle date de l'assemblée générale, qui se déroulera en décembre au lieu de mai-juin, le tiers du Comité fut renouvelé. Les cinq membres désignés par le tirage au sort, qui s'étaient montré parmi les plus dévoués du Comité de l'Olympique Lillois : MM. Henri Jooris, Vancostenobel, Jouvenaux, *Grimonprez et Simon, n'avaient pas de concurrents* et furent réélus au bulletin secret à la presque unanimité des votants.

Les rapports sur les sections de : Hockey par M. Grimonprez ; Rugby par M. Segrestan ; athlétisme par M. Simon ; football par M. Pierre Lavelle, furent très applaudis.

M. Segrestan, au nom de la section de Rugby, remit une breloque au président de l'O. L., en remerciement de son appui bienveillant en faveur du développement du rugby à Lille.

Et la réunion se termine par une allocution très chaleureuse de M. Victor Boucquey, vice-président d'honneur de l'Olympique Lillois, lequel fit appel à l'union de toutes les forces vives du grand Club Lillois, union qui s'était, d'ailleurs, affirmée, au cours de cette assemblée générale.

Hippisme

Courses de Marseille

1re Course. — 1. Vir Spenner, g. 16.50, p. 8.00; 2. Vive la France Thibault, p. 17.50; 3. Pitrika II Zambelli, p. 18.50.

2e Course. — 1. Avant, R. Caron, g. 10.50.

3e Course. — 1. Barker R. Ferre, g. 85.50, p. 15.00 ; 2. Abri G. Mitchell, p. 9.00 ; 3. Durele Gaudinet, p. 10.50.

4e Course. — 1. Uber Alles Zambelli, g. 52.50, p. 17.00 ; 2. Etoupe Dellargueil, p. 10.00.

Le temps d'aujourd'hui

Assez beau temps. Ciel très nuageux et brumeux rares éclaircies ; chutes de bruines ou faibles ondées.

Cyclisme

Sur Route et sur Piste

Quand le Nord possèdera-t-il un Vélodrome

Il ne se passe pas de semaines que nous ne lisions dans les journaux spéciaux, que telle ville aura son vélodrome. Nous nous empresserons d'ajouter qu'il n'est jamais question d'une ville du Nord.

Ce qui restait du Vélodrome de Roubaix (Parc Barbieux), vient de trouver acquéreur, pour une somme d'environ 200.000 francs. Nous espérons que le nouveau propriétaire, appréciant la vogue du cyclisme, avec l'appui des pouvoirs publics, se serait mis à la tâche, pour reconstruire la glorieuse piste. Un communiqué de deux lignes a réduit à néant nos espoirs. Après celle des Trois-Villes (Croise Laroche), après celle du Parc des Sports (Waltrelos), celle de Roubaix sera bientôt livrée à la pioche des démolisseurs.

Adieu, vieux vélodrome, toi qui fus témoin de tant de belles courses ; toi, qui fus pour beaucoup cause de la diffusion de la petite reine ; toi, qui vis défiler, sur les 333 mètres, les plus fameux champions : Zimmerman, Barbiy, Juap Eden, Bourillon, Harries Meyers, Jacquelin, Grogna, Protin, Eros, Tommaselli, Major Taylor, le nègre volant, Krämer, Fogler Mayer, Butt, Massari, Vandenborn, Poulain, Friol, Hourlier, Dupré, Ellegaard, Parent, Dussot, Darragon, Walthour, Guignard, Carrigou, Lapize, Faber, Fischer, Muller, Comès, Deboughnes, Doutremepuich, Lepoutre, Oscar, Marcelli, Legrand, Verecke, Crupelandt, Vanmenen, Denissel ; que les autres nous excusent.

Qui ne se rappelle les superbes fêtes de nuit, les courses de quadruplettes, de tricyclettes, de tandems, les fameux grands-prix de Roubaix, la comique mais tragique ascension de la Montgolfière, les courses de 24 heures, le combat du lion et du taureau, de triste mémoire ? Enfin, les arrivées de Paris-Roubaix ?

En quelques lignes, nous avons retracé tout le passé du seul vélodrome qui nous restait et qui, tristement, implorant la pitié des passants, dresse vers le ciel ses ruines squelettiques.

Quand reverrons-nous un vélodrome ?

Nous n'osons répondre à cette question.

Nos régions, situées à proximité de la Belgique, sont nettement handicapées par notre voisine, où chaque ville qui se respecte possède son vélodrome, qui joue en moyenne, durant la bonne saison, deux fois par mois, avec des programmes copieux et variés.

Chez nous, rien pour cette année, du moins. Nous devons nous contenter de quelques courses, sur route, plus ou moins importantes.

Heureusement, le 3 juin prochain, le « Réveil du Nord », avec le Critérium Cycliste, doté de plus de 10.000 francs de prix en espèces, suppléera au manque de vélodrome en révolutionnant les foules sportives, privées depuis trop longtemps de réunions vélodromesques.

En attendant, préparons le Critérium.

H. PAREYN.

Boxe

Le galant boxeur

M. Charles Brouilhet, manager de Siki, raconte « Aux Ecoutes », avait invité quelques amis, dimanche, dans un restaurant des Champs-Elysées. A 2 h. 30, aux liqueurs, alors que les convives avaient renoncé à tout espoir de le voir arriver, Siki parut, en smoking, et le regard vague.

— Siki, protesta M. Charles Brouilhet, je ne l'amènerai plus dans le monde. Ton retard est un manque de respect à nos invités.

Le doigt sur la bouche, Siki murmura :

— Messieurs, je vous demande pardon... une *femme du monde.*

Les amours de Siki sont la plus sérieuse chance de Georges Carpentier pour le match prochain.

Siki mérite-t-il la réputation de lutteur infatigable qui lui est faite ? Il s'en défend. Le courrier amoureux qu'il reçoit fait cependant le désespoir de son manager.

— Il faut répondre, dit Siki... rien que pour les voir... en camarade... Et il répond d'une écriture fine, longue, d'une écriture efféminée qui déconcerte.

Et il lui arrive, après avoir vu, de... succomber.

Le gala du Boxing-Club de Seclin

Nous sommes en possession du programme de la réunion de boxe organisée par le Boxing-Club de Seclin, le 8 janvier prochain. Cette soirée pugilistique est d'ores et déjà assurée d'un plein succès. La présence de boxeurs, qui ont déjà fait leurs preuves en est un sûr garant. Les combats, très bien équilibrés, donneront lieu à des luttes sévères.

Voici, d'ailleurs, le programme complet de la séance :

Devresse, entraîneur de Géo Mars, contre Max Plouvier ; Lévêque, de Lille, contre Ozeel, de Seclin, champion du Nord 1921 ; Duquesnoy (Roubaix), contre Crombez (Seclin) ; Degouhy (Roubaix), contre Demasnaere (Seclin) ; Lapauw (Roubaix), contre Gros (Seclin) ; Hespel (Roubaix), contre Ozeel, junior (Seclin).

La réunion sera présidée par M. Gustave Duriez. Arbitres : MM. Géo Mars, de Lille, et Edouard Dubus, de Roubaix.

Football-Rugby

Le Racing-Club de France est battu à Londres

Londres, 26. — Dans un match de rugby, l'équipe Blacheath a battu l'équipe du Racing-Club de France par 24 points à 0.

Cynophilie

Le concours de défense pour chiens de berger, à Lille

Le Concours de Défense et de Police pour chiens de Bergers d'Alsace, organisé le dimanche 24 décembre, par la S. C. B. A. sur le terrain de dressage de la Société Canine Lilloise, rue Halévy, à Lille, obtint un succès remarquable. Le public put admirer la perfection du travail des deux sujets classés en tête qui font honneur aux dresseurs lillois et montrent les qualités du chien de Berger d'Alsace, comme chien de défense.

Voici le classement des lauréats :

1er prix, 300 fr. « Litza », à M. Renaud, présenté par M. Delplanque, de Lille ; 2e, 200 fr., « Carmen », à M. Poulain, présenté par M. Scuflaire de La Madeleine ; 3e, 150 fr., « Duc », à M. Jean (de Paris) ; 4e, 125 fr. « Styx », à M. Pangault (de Suresnes) ; 5e, 100 fr. « Roland de l'Alliance », à M. Decok (de Bruxelles) ; 6e 75 fr., « Fried », à M. Beaselay (d'Armentières) ; 7e, 50 fr., «Diana» à M. Tonneau (de Suresnes).

Un patissier a disparu

On l'a peut-être assassiné

Arcueil, 26. — M. Chabant, 2, rue Berthollet, à Arcueil, a trouvé dans un pavillon en construction avenue Dumatel, les vêtements de pâtissier tâchés de sang.

Ces vêtements, d'après l'enquête, appartiennent à Jean Picault, 15 ans, apprenti pâtissier chez M. Honen, 25, rue Emile-Raspail, à Arcueil. Ce jeune homme a disparu depuis deux jours, après avoir encaissé le montant de plusieurs livraisons, pour le compte de son patron.

Libérez Marty !

Dijon, 26. — Avant de se séparer, le Congrès de l'Union fédérative socialiste, qui se tient à Dijon, a voté un ordre du jour réclamant l'amnistie pour tous les condamnés politiques et militaires et la libération immédiate de Marty.

Un père a tué son fils

Il n'en éprouve aucun regret

Lyon, 26. — Au cours d'une discussion dans un débit du quartier Perrache, Salvat Landais, âgé de 52 ans, a tué d'une balle de revolver tirée à bout portant son fils Paul Landais, âgé de 26 ans.

Après quoi, il est rentré chez lui et a dit à sa femme :

— Tu peux aller reconnaître ton fils, je viens de le tuer, et toi, tu ne tarderas pas à avoir le même sort.

Le meurtrier, qui, ensuite, avait pris la fuite, a été cependant appréhendé au cours de la soirée.

Il a avoué son meurtre sans difficulté et sans manifester le moindre regret.

La Russie vient d'honorer l'auteur de "l'Internationale"

Moscou, 26. — Une rue et une place de Moscou ont reçu le nom d'Eugène-Pottier, auteur du texte de l' « Internationale ».

La Chambre a poursuivi la discussion du Budget

Elle a voté les premiers chapitres du budget des P. T. T.

L'ordre du jour de la Chambre appelait hier après-midi la suite de la discussion du budget des P.T.T.

M. BENAZET fit adopter un amendement rétablissant pour les agents des services de manipulation les crédits primitifs demandés par le Gouvernement et réduits par la Commission.

MM. GILBERT, LAURENT et MASSON présentèrent les revendications des facteurs-receveurs et des facteurs-chefs. M. Paul LAFFONT promit de soumettre la question à la Commission extra-parlementaire et reconnut qu'au surplus une révision générale des traitements s'imposait.

Le sous-secrétaire d'Etat déclara qu'il étudiait les moyens de rétablir la distribution du dimanche dans toute la France, sans toutefois porter atteinte au repos hebdomadaire. Ce projet entraînera une dépense de neuf millions.

Les trente premiers chapitres du projet furent adoptés et la suite de la discussion fut renvoyée à ce matin.

Les emplois aux anciens militaires

La Chambre avait discuté dans sa séance du matin, le projet de loi tendant à réserver des emplois aux anciens militaires pensionnés pour infirmités de guerre, ainsi qu'aux veuves et aux orphelins de la guerre.

M. MAURISSON, rapporteur, ne cacha pas que la réduction de 50.000 fonctionnaires envisagée pour 1923 rendrait difficile l'application du projet.

Celui-ci fut néanmoins adopté. Il assure la priorité aux candidats ayant appartenu à des unités combattantes et permettra de trouver des emplois à plus de 125.000 réformés et veuves de guerre.

Une proposition de résolution de Georges Richard

Aujourd'hui a été déposée sur le bureau de la Chambre, par Georges Richard, avec demande de discussion immédiate, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à faire hâter le vote du projet de loi adopté par la Chambre le 30 mars 1922, accordant aux fonctionnaires et candidats fonctionnaires certains avantages de carrière.

A l'aide d'une famille malheureuse

NOUVEAUX ENVOIS

Nous avons encore reçu à l'adresse de Mme veuve Caffier, d'Estrées-Blanche et de ses six petits enfants, dont nous avons exposé la noire misère :

De la Société « Les Poissons d'or », de Dorignies, 26 fr. — Des cheminots unitaires d'Hellemmes (quête faite salle Vauban) 25 fr. — Du « Caveau Lillois », 25 fr. — Mme Warnier, 5 fr. — Mme Albert Bouquet, à Hellemmes, 5 fr. — Mme Vemper, à Dunkerque, 10 fr. — M. Dumont Honoré, à Neuville-sur-Escaut, 5 fr. — Une mère de famille de Lens-Grand-Condé (Pas-de-Calais), 5 fr. — L. M. D., Loos-lez-Lille, 20 fr. — M. Lefèvre Alexandre, mutilé de guerre, Fouquières-lez-Lens, 3 fr. — Produit d'une quête faite par Mme veuve Bèle-Martel estaminet de la Clef des Champs, à Lomme, par les débardeurs de l'Union Paul Bernard et Cie, 41 fr. — Souscription faite chez Mme Fréalle 71, boulevard Frédéric-Degeorges à Béthune, 113 francs.

Nous avons envoyé cet argent à Mme Caffier, au nom de qui nous remercions ces nouveaux donateurs.

Une Société de reconstruct'on a été cambriolée à Méricourt-sous-Lens

D'audacieux cambrioleurs se sont introduits pendant la nuit dans les bureaux de la Société Générale de Construction à Méricourt-sous-Lens, après avoir brisé un carreau à une fenêtre.

Après avoir transporté le coffre-fort qui s'y trouvait dans la cave d'un immeuble voisin en construction ils l'ont défoncé à l'aide d'outils dont plusieurs ont été retrouvés auprès du coffre-fort cambriolé et sont disparus en emportant une somme de 13.500 francs environ.

Au cours de l'enquête ouverte par la gendarmerie, des traces de pas et des empreintes digitales nettement prononcées ont été relevées et permettront à n'en pas douter de retrouver les coupables sur qui des propos compromettants auraient par ailleurs attiré l'attention.

Lloyd George, pends-toi !

L'Angleterre s'est refusée à payer les coupons de rentes de l'ex-Kaiser

Bruxelles, 26. — La sixième Chambre de la Cour d'Appel a rendu un arrêt dans un procès relatif à la fortune de l'ex-Kaiser.

Un agent de change Bruxellois avait chargé une banque anglaise d'encaisser des coupons d'obligations pour plusieurs millions.

Le Gouvernement anglais a fait opposition à la négociation des coupons parce qu'il a appris que ceux-ci appartenaient en réalité, à l'ex-Kaiser.

La banque anglaise a assigné alors l'agent de change en garantie.

Le tribunal de première instance lui a donné raison.

La Cour a confirmé le premier jugement et condamné l'agent de change à restituer le montant du prix des coupons à la banque anglaise.

Le courtier qui les lui a vendus est tenu de garantir ce paiement.

Une banque hollandaise qui est intervenue comme intermédiaire est mise hors de cause.

Un Film Américain

Les trente millions de Miss Lilian Fair Heller

(3e EPISODE : LES ETRANGES TEMOINS)

Marseille, 26. — A l'agence de la banque où Miss Lilian Fair Heller aurait, prétendait-on, déposé 30 millions, on déclare que pareille somme n'a jamais été mise en dépôt : Miss Fair Heller n'a jamais paru.

D'autre part, les deux personnes qui servirent de témoins lors de l'établissement de la fameuse procuration ne pourront pas certifier l'existence de Miss Lilian Fair Heller, car les circonstances dans lesquelles elles furent amenées à donner leur signature sont assez curieuses.

L'une, M. Ivan de S..., accepta de rendre à l'un de ses amis, officier de marine, le service de servir de témoin et l'officier de marine agissait lui-même dans le but d'obliger une personne qu'il avait rencontrée dans le train entre Toulon et Marseille ; l'autre témoin, qui est actuellement à Beyrouth, avait agi comme M. de S... sans songer qu'il engageait sa responsabilité à se porter garant de l'identité de Miss Fair Heller.

Le Sénat a discuté la loi sur le chiffre d'affaires

La taxe sera perçue d'après un système forfaitaire

Le Sénat a discuté hier le projet de loi tendant à modifier la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. Henry BERENGER déclara que la Commission s'en tenait au principe de la loi de 1920 faisant de la taxe sur le chiffre d'affaires un impôt perçu sur le vendeur qui pouvait le recouvrer sur l'acheteur. Il ajouta qu'il faudrait supprimer cet impôt, quand les difficultés financières auraient disparu.

Le rapporteur critiqua les nombreuses exonérations accordées par la Chambre et invita les sénateurs à en rejeter la plus grande partie.

Il proposa, pour le mode de perception de la taxe, de substituer le système forfaitaire au régime actuel.

M. SERRE, rapporteur de la Commission du Commerce, se déclara partisan lui aussi du forfait et insista pour que les artisans et façonniers fussent exonérés de la taxe.

Après intervention du Ministre des Finances qui pria le Sénat de voter le texte de la Commission, on passa à la discussion des chapitres, dont les quatre premiers furent adoptés.

Six coups de surin et le tasciste tomba

Paris, 26. — Dans un débit de vins situé 17, cours de Vincennes, Jacques Stefani, sujet italien, peintre en bâtiments, 69, rue des Haies, a été frappé, hier soir, de six coups de couteau à la poitrine et au ventre, par des compatriotes, au cri de : « Voilà un fasciste, il faut nous venger ! ».

Stéfani relevé par des témoins, a été transporté à Saint-Antoine, dans un état désespéré. Les meurtriers ont réussi à s'enfuir.

Un incendie a détruit le château de M. le Lieutenant-Général

Bruxelles, 26. — *(De notre corr. part.)* — Un incendie d'une rare violence qui éclata dans la nuit de lundi à mardi a détruit le château de M. le lieutenant-général de Boisfort.

Les dégâts sont évalués deux millions.

La promot'on de Noël dans l'armée

Nous avons dit que le Conseil des Ministres avait signé une importante promotion militaire ; voici les nominations qui intéressent notre région :

Général de division : Dauvé, commandant la Subdivision de Cambrai.

Médecin inspecteur : Pichon, directeur du Service de Santé du 1er C. A., à Lille.

D'autre part, le vétérinaire major de 2e cl. Morel, rapatrié de l'armée française du Levant, affecté au 1er escadron du train des équipages militaires.

Locataires, menacés d'expulsion, voici un jugement qui vous intéresse

La chambre du Conseil a décidé cet après-midi, après plaidoirie de Mes Desaugues et Audousset, qu'en matière de prorogation de loyers les oppositions à jugements rendus par défaut ne sont pas recevables. La présence des parties, en effet, n'étant pas nécessaire à l'audience et les travaux préparatoires de la loi du 31 mars 1922 établissant que c'est à dessein que la loi nouvelle a passé sous silence le droit à l'opposition pour empêcher de la part des parties, l'emploi des moyens dilatoires en cas de jugement par défaut, le recours en cassation est donc le seul qui soit accordé.

Les examens d'aptitude aux Bourses

Les sessions d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées, colleges et cours secondaires sont fixées en 1923, dans tous les départements :

1° Pour les jeunes gens, le jeudi 19 avril.

2° Pour les jeunes filles, le jeudi 26 avril.

Les inscriptions seront reçues dans les bureaux de chaque préfecture du 1er au 31 mars.

DERNIERE HEURE

Deux Roubaisiens ont été acquittés par le Jury parisien

Paris, 26. — La Cour d'Assises de la Seine a acquitté cet après-midi Ed. Meire et la veuve Lecomte qui vivait maritalement avec lui et qui étaient inculpés de coups et blessures ayant entraîné une incapacité permanente et partielle sur la personne de Mme Meire, demeurant à Gennevilliers (Seine).

Au cours d'une scène violente, Madame Meire, qui est originaire de Roubaix, faisait des reproches à son fils et à l'amie de son fils. Ceux-ci bousculèrent Mme Meire qui fut grièvement blessée.

Traduits devant la 1re Chambre correctionnelle Ed. Meire fut condamné pour coups et blessures à 2 ans de prison et la veuve Lecomte à 18 mois de même peine. Sur appel devant la Chambre des Appels correctionnels, Me P. Gabriel souleva l'incompétence de la Cour. L'affaire fut alors renvoyée devant les Assises de la Seine où les deux inculpés comparaissaient cet après-midi.

Me P. Gabriel qui défendait Ed. Meire et la veuve Lecomte, tous deux originaires de Roubaix, a demandé la pitié des jurés et l'acquittement de ses clients dont l'un Ed. Meire fut cité à l'ordre du jour.

Les jurés ont rapporté un verdict d'acquittement.

L'aviation au service de la reconstitution des R. L.

Amiens, 26. — Le Service de Reconstitution Foncière de la Somme, vient de traiter avec une Compagnie aérienne française pour les levées de plan par photographie aérienne des terrains soumis au remembrement. Ce procédé, plus rapide que la topographie, permettrait d'accélérer le travail de reconstitution foncière dans la région dévastée.

Le territoire de La Faloise va être remembré le premier par ce procédé.

Une femme furieuse a révolvérisé son époux

Nancy, 26. — Les époux Johannès, débitants, rue de l'Orme, à Malzéville, avaient eu une vive discussion à propos d'un paiement d'une consommation non portée au compte d'un client par la femme.

Celle-ci, surexcitée au plus haut point, a pris un revolver et a menacé de se suicider. Soudain, se retournant vers son mari qui continuait ses invectives, elle a déchargé son arme à quatre reprises sur lui.

Toutes les balles ont porté dans la région du cou et des épaules de Johannès qui, gravement atteint, a été transporté à l'Hôpital de Nancy.

EN DEUX LIGNES

Madrid, 26. — L'Espagne a décidé la création d'un haut commissariat civil au Maroc espagnol.

Rouen, 26. — Les obs. de M. Cauvin, sén. de la Somme, ont eu lieu ce matin, à Canteleu.

Paris, 26. — Le roi et la reine des Belges qui voyagent incognito sont arrivés à Paris.